

Conditions générales de vente applicables à toutes les cours et formations de l'ASS Academy GmbH

1. Conditions préalables

Pour participer à un cours, les conditions indiquées dans la description du cours doivent être remplies. Par l'inscription, la participante / le participant déclare avoir pris connaissance de ces conditions et les avoir respectées.

2. Inscription

L'inscription aux séminaires et aux formations se fait électroniquement via le site web de l'ASS (www.ass.ch) et est contraignante. Avec la confirmation par l'ASS Academy GmbH, un rapport contractuel est établi. L'administration de l'ASS Academy GmbH se réserve expressément le droit d'affecter les participantes et participants à un autre cours si le nombre d'inscriptions est trop élevé ou trop faible.

3. Frais de participation

Les frais de participation aux séminaires doivent être réglés intégralement avant le début du cours. Pour les formations, la règle selon le point 9 s'applique. Le montant est communiqué dans l'annonce du cours.

4. Résiliation / Désistement

Un désistement doit être communiqué par écrit. En cas de retrait, les prestations sont facturées comme suit :

| | |
|---|--|
| Avant l'échéance du délai d'inscription | Frais administratifs de CHF 200 pour les séminaires et CHF 500 pour les formations |
| Jusqu'à 30 jours avant le début du cours | 25 % des frais du cours |
| De 29 jours jusqu'au début du cours | 50 % des frais du cours |
| Désistement, absence ou abandon dès le début du cours | Frais complets du cours |

En cas d'interruption pour motifs valables (maladie, accident, etc.), des conditions particulières s'appliquent sur présentation d'un justificatif (p. ex. certificat médical).

5. Réalisation des cours

L'ASS Academy GmbH se réserve le droit d'annuler ou de reporter des séminaires et formations en cas de nombre insuffisant de participants ou pour des raisons organisationnelles. Dans ce cas, les frais déjà payés sont intégralement remboursés ou crédités pour le prochain cours. Toute autre prétention est exclue.

6. Responsabilité

La participation se fait aux risques et périls des participantes et participants. L'ASS Academy GmbH n'assume aucune responsabilité pour les objets personnels ni pour les dommages qui ne résultent pas d'une négligence grave ou d'un acte intentionnel de sa part.

7. Modifications

L'ASS Academy GmbH se réserve le droit de modifier le programme des cours ainsi que les présentes conditions générales de vente.

Conditions générales pour la formation de Secouriste routier(ère) avec brevet fédéral

8. Connaissance des conditions de participation à l'examen professionnel

Par l'inscription à la formation, la participante / le participant déclare être conscient(e) des exigences pour l'admission à l'examen professionnel de secouriste routier, organisé par l'association RoadRanger.

Toutes les informations relatives à l'examen, y compris les conditions d'admission, sont disponibles sur www.roadranger.ch.

9. Frais de formation

Les participantes et participants reçoivent avant le début de la formation la facture pour les frais d'enseignement. Les frais peuvent être réglés en trois acomptes. Le premier acompte doit être payé avant le début de la formation.

Les coûts du cours, incluant les supports et la restauration, s'élèvent à CHF 12'600.00 (TVA incl.) pour l'orientation « Assistance en cas de panne » et à CHF 13'900.00 (TVA incl.) pour l'orientation « Assistance en cas d'accident ». Les frais de déplacement ainsi que ceux de l'examen final ne sont pas inclus.

10. Facturation

Les factures pour les frais d'enseignement sont envoyées à l'**adresse privée** des participantes et participants ou à l'**adresse de leur entreprise**.

11. Subvention par la Confédération (uniquement en cas de facturation à l'adresse privée)

Les diplômés de l'examen professionnel de secouriste routier reçoivent rétroactivement une subvention de 50 % sur les frais de cours reconnus. La subvention est accordée indépendamment du succès à l'examen.

Le versement par la Confédération intervient après l'examen final directement aux participantes et participants, pour autant que la facture ait été établie à leur adresse privée.

12. Répétition d'un cours

Les candidates et candidats à l'examen professionnel de secouriste routier qui ne l'ont pas réussi peuvent demander par écrit une place dans les formations de l'ASS Academy GmbH pour le module qu'ils souhaitent répéter en vue de la prochaine session.

L'attribution des places dépend des capacités disponibles. Les personnes concernées reçoivent une confirmation ou un refus par écrit.

Les frais de cours varient selon le module et sont communiqués individuellement.

Déclaration de consentement

Par l'inscription contraignante via notre formulaire en ligne, la participante / le participant accepte nos conditions générales et confirme avoir été informé(e) des conditions d'admission à l'examen (uniquement pour les formations).

Elle / il donne son accord pour que ses coordonnées soient transmises à l'ASS Academy GmbH et inscrites sur une liste de participants.

Renseignements

ASS Academy GmbH - Administration
Hittnauerstrasse 3 | 8493 Saland
Téléphone 062 398 00 81
keila.lopes@ass.ch
www.ass.ch

Entrée en vigueur

Les présentes conditions générales entrent en vigueur le 01.01.2026 et remplacent intégralement toutes les versions antérieures.